MAIRIE

DE

SAINT-LARY SOULAN

HAUTES-PYRENEES

BP/LR

N°2025-100

OBJET

Projet d'acte à intervenir entre la commune de Saint-Lary Soulan et monsieur Joseph Verdier : vente parcelle section A n°8 - Les escoutades (surface de 1 674 m²) – piste VTT Caneilles

Nombre de membres ayant assisté à la séance : **10**
(+ 3 procurations)

Votes pour : **13**

Affiché à la porte de la mairie le : 1er août 2025

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille-vingt-cinq,** le trente juillet, **à** dix-huit heures trente**,** le conseil municipal de la commune de **Saint-Lary Soulan** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **monsieur André Mir, maire**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **15**

Date de convocation du conseil municipal **: 23 juillet 2025**

Présents : MM. André Mir - Aline Nars – René Daran - Christophe Bourrec - Alain Dedieu - Hélène Guiounet - Jacques Roca - Marie-Pierre Forgue Superbie - Daniel Gaspa - Jean-Henri Mir.

Procuration de monsieur Philippe Aizier à monsieur André Mir
Procuration de monsieur Jacques Salat à monsieur René Daran
Procuration de monsieur Nicolas Herqué à madame Hélène Guiounet

Absentes (excusées) : Mesdames Marie-Françoise Vidalon - Sophie Rey

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **dix** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.
Monsieur René Daran ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que, dans le cadre de la création du circuit de vélo tout terrain, une portion du parcours impacte un terrain privé appartenant à monsieur Joseph Bertrand Emile Verdier domicilié résidence Brossolette / Mimosas – 272 avenue Pierre Brossolette – 83300 Draguignan.

Afin de régulariser l'emprise domaniale de ce parcours, et l'intégrer au domaine public communal, des échanges avec le propriétaire ont été engagés.

Un accord a été trouvé avec monsieur Joseph Bertrand Emile Verdier afin de procéder à l'achat de la parcelle, section A n°8, lieu-dit « les Escoutades », surface 1 674 m², au prix de 1000 euros (mille euros).

L'achat pourra être formalisé soit par un acte notarié générant des frais d'environ 300 €, soit par un acte administratif sous seing privé, sous l'entière responsabilité de la commune.

Ces éléments portés à connaissance, il convient aux conseillers municipaux de se prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Ouï l'exposé de monsieur le maire,

../..

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20250812-DEL-2025-100-DE
Date de télétransmission : 12/08/2025
Date de réception préfecture : 12/08/2025

Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'approuver l'achat de la parcelle section A n°8, lieu les Escoutades, surface 1 674 m², au prix de 1 000 euros (mille euros).
- d'autoriser monsieur le maire à signer l'acte afférent.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary Soulan, le 30 juillet 2025

MAIRIE de SAINT-LARY-SOULAN (65)

Le maire,

André MIR

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20250812-DEL-2025-100-DE
Date de télétransmission : 12/08/2025
Date de réception préfecture : 12/08/2025